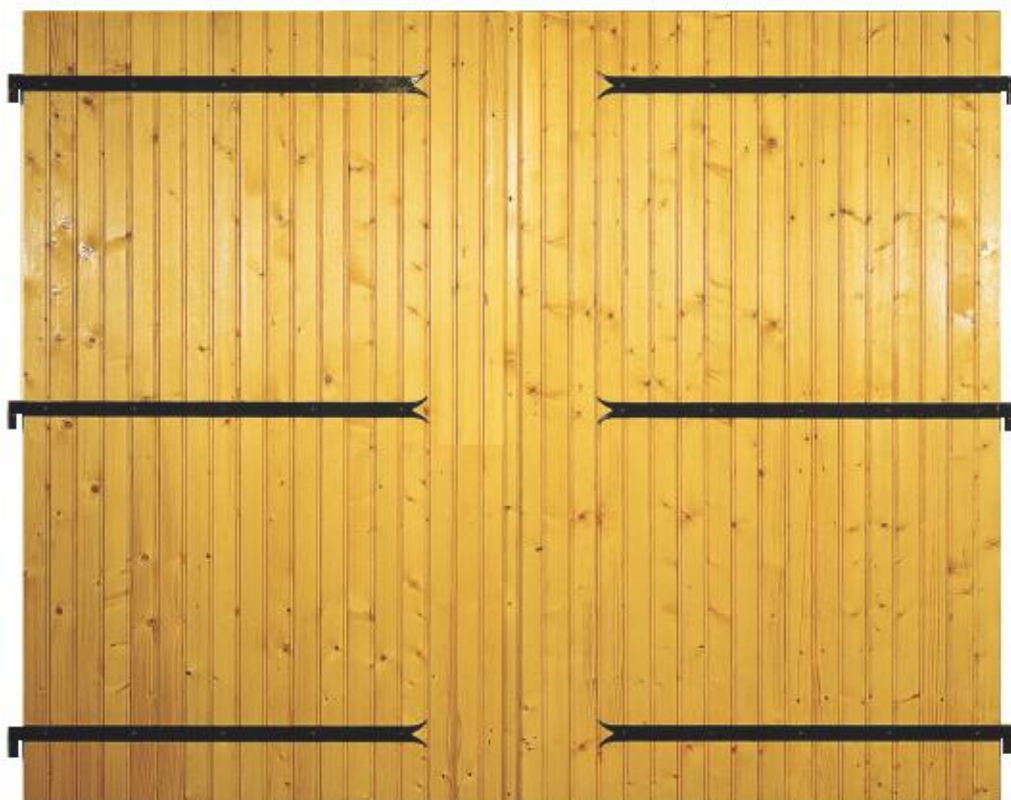
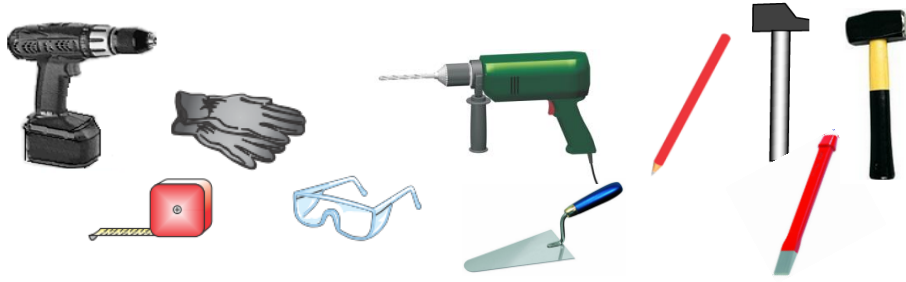


# Porte de garage 2 vantaux



GoodHome 

## OUTILS NECESSAIRES



## NON FOURNIS :

- Pointes
- Ciment
- 12 vis pour targettes
- Chevilles Ø8
- Cales de montage

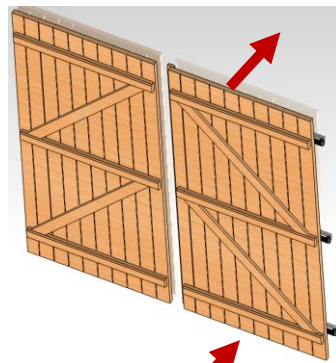


La porte doit recevoir une protection adaptée au moment de la pose. Soit une lasure (imprégnation + finition), soit 2 couches de peinture de finition.

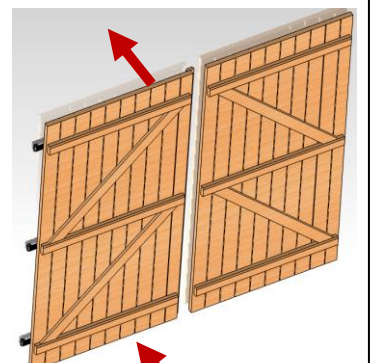
## 1 = POSE DU COUVRE JOINT.

1) Installer le couvre joint sur le vantail de service (coté serrure), en respectant le sens des écharpes.

1 pointe tous les 200mm environ.



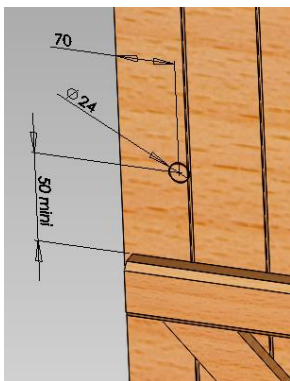
Droit poussant de l'intérieur



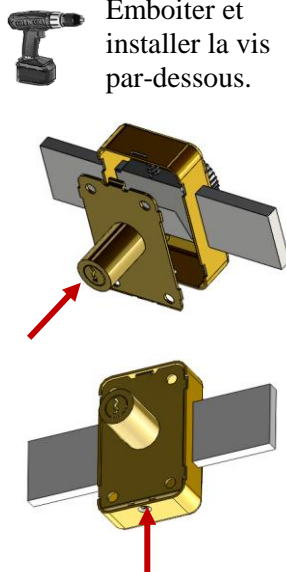
Gauche poussant de l'intérieur

## 2 = POSE DE LA SERRURE.

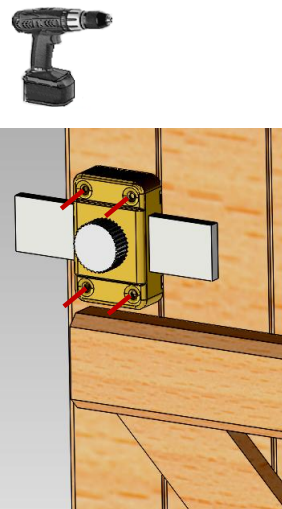
1) Sur le vantail de service, réaliser un trou Ø24 pour la pose de la serrure.



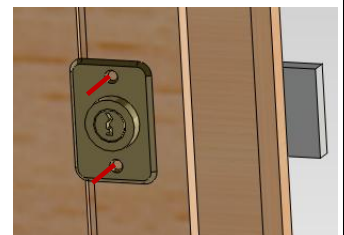
2) Assembler la serrure. Emboîter et installer la vis par-dessous.



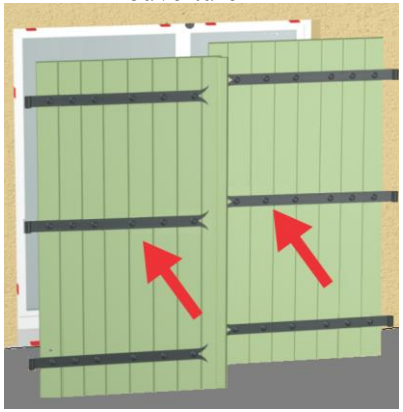
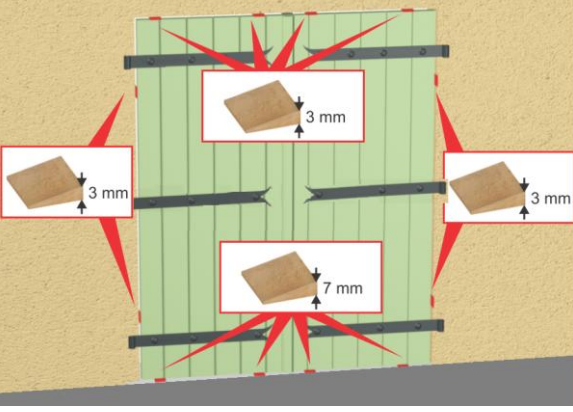
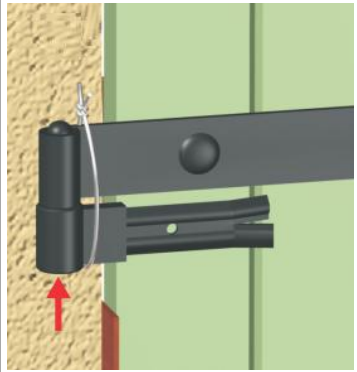
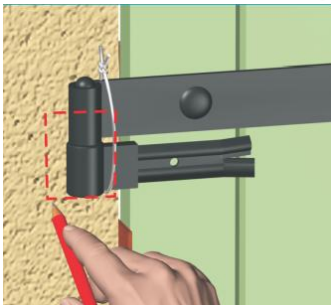
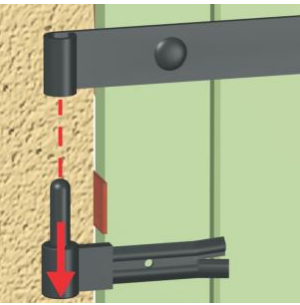


3) Monter la serrure sur le vantail.



4) Sur la face extérieure du vantail, installer la plaque de propreté.


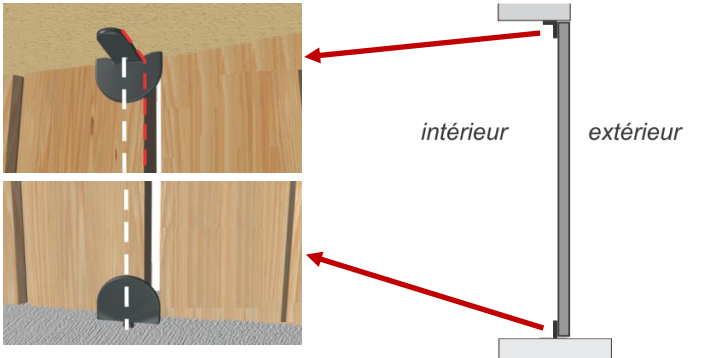


### 3 = POSE DES GOND A SCELLER.

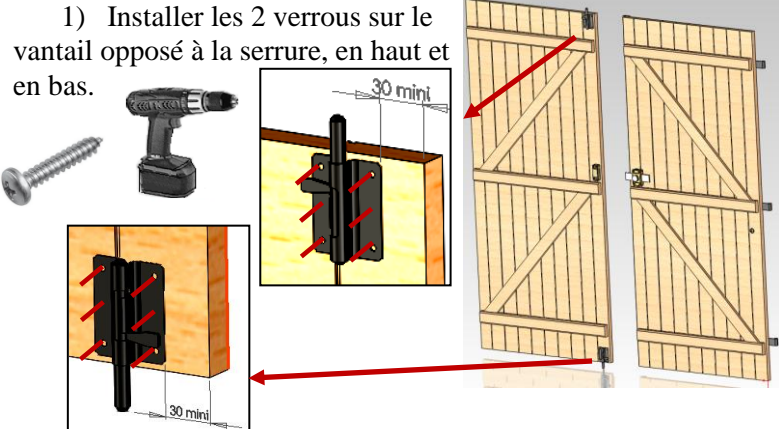
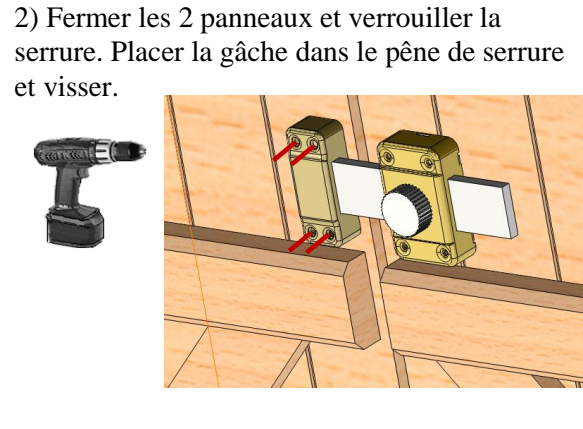
<p>1) Présenter la porte dans l'ouverture</p> 	<p>2) Caler</p> 	<p>3) Maintenir les gonds aux pentures</p> 	
<p>4) Tracer</p> 	<p>5) Retirer gonds</p> 	<p>6) Casser emplacement gonds</p> 	<p>7) Sceller gonds</p> 

### 4 = POSE DES BUTEES.

Installer les butées hautes et basses comme ci-contre

### 5 = POSE DES TARGETTES ET GACHE.

<p>1) Installer les 2 verrous sur le vantail opposé à la serrure, en haut et en bas.</p> 	<p>2) Fermer les 2 panneaux et verrouiller la serrure. Placer la gâche dans le pêne de serrure et visser.</p> 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nous veillons tout particulièrement à sélectionner des matériaux de haute qualité et à utiliser des techniques de fabrication qui nous permettent de créer des produits à la fois design et durables. Ce produit de marque GoodHome bénéficie d'une garantie fabricant de 2 ans couvrant les défauts de fabrication à compter de la date d'achat (en cas d'achat en magasin) ou de la date de livraison (en cas d'achat sur Internet), sans coût supplémentaire pour une utilisation domestique normale (non commerciale ni professionnelle).

Pour déposer une réclamation au titre de cette garantie, vous devez présenter votre preuve d'achat (ticket de caisse, facture d'achat ou toute autre preuve recevable en vertu de la loi en vigueur). Conservez votre preuve d'achat dans un endroit sûr. Pour que cette garantie soit applicable, le produit que vous avez acheté doit être neuf. La garantie ne s'applique pas aux produits d'occasion ou aux modèles d'exposition. Sauf indication contraire prévue par la loi en vigueur, tout produit de remplacement fourni au titre de la présente garantie ne sera garanti que jusqu'à expiration de la période de garantie initiale.

Cette garantie couvre les défaillances et dysfonctionnements du produit, sous réserve que le produit ait été utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été conçu, qu'il ait été installé, nettoyé et entretenu conformément aux informations contenues dans les présentes conditions générales ainsi que dans le manuel d'utilisation, et conformément à la pratique, sous réserve que celles-ci n'aillent pas à l'encontre du manuel d'utilisation.

Cette garantie ne couvre pas les défauts et dommages causés par l'usure normale ni les dommages pouvant résulter d'une utilisation non conforme et non « normale » tant dans la manière que dans la fréquence, d'une installation ou d'un assemblage défectueux, ou d'une négligence, d'un accident, d'une mauvaise utilisation ou d'une modification du produit aucun accessoire tendant à modifier les caractéristiques du produit ne doit avoir été ajouté. Les produits bois doivent faire l'objet d'une protection efficace **avant la pose** et d'un entretien régulier (lasure ou peinture) avec des produits adaptés. Nous nous réservons la possibilité de suspendre la garantie en cas d'exposition à un environnement particulier comme par exemple : Un air salin, Un milieu anormalement humide ou sec, Un milieu urbain présentant une pollution avérée, Une exposition à des substances chimiques. L'uniformité de la couleur des bois n'est pas garantie. Sauf indication contraire prévue par la loi en vigueur, cette garantie ne couvre en aucun cas les coûts accessoires (expédition, transport, frais de désinstallation et réinstallation, main d'œuvre, etc.), ni les dommages directs et indirects.

Si le produit est défectueux, nous nous engageons, dans un délai raisonnable, à remplacer le produit défectueux si le défaut concerne l'ensemble du produit ou fournir les pièces de rechange s'il s'agit des accessoires.

Cette garantie est valable dans le pays où vous avez acheté ce produit. Toute demande au titre de la garantie doit être adressée au magasin où vous avez acheté ce produit. Cette garantie s'ajoute à vos droits au titre de la loi, sans les affecter. Si vous avez acheté ce produit en France, en plus de cette garantie commerciale, le vendeur reste tenu de respecter la garantie légale de conformité prévue par les articles L217-4 à L217-14 du Code de la consommation et aux articles qui concernent les vices cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil. Le distributeur auprès duquel vous avez acheté ce produit répond de tout défaut de conformité ou vice caché du produit, conformément aux présentes dispositions.

En vertu de l'article L217-16 du Code de la consommation, lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant la durée de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours viennent s'ajouter à la durée de la garantie qui reste à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. Garantie légale de conformité (extrait du Code de la consommation) : Article L217-4 du Code de la consommation - Le vendeur doit livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Article L217-5 du Code de la consommation - Le bien est conforme au contrat : 1. S'il est adapté à l'objectif généralement prévu pour des biens similaires et, le cas échéant : s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités présentées par le vendeur à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; s'il présente des qualités que l'acheteur peut légitimement attendre au regard des déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. Article L217-12 du Code de la consommation - Toute réclamation suite à un défaut de conformité est limitée à deux ans à compter de la livraison du bien. Garantie légale sur les vices cachés (extrait du Code de la consommation) : Article 1641 du Code civil - Le vendeur est tenu de la garantie en cas de défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Article 1648 du Code civil (alinéa 1) - Toute réclamation résultant de vices cachés doit être faite par l'acheteur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

**Fabricant:**

Kingfisher International Products B.V.  
Rapenburgerstraat 175<sup>E</sup>  
1011 VM Amsterdam, The Netherlands

**Distributeur:**

Castorama France  
C.S. 50101 Templemars  
59637 Wattignies CEDEX France  
[www.castorama.fr](http://www.castorama.fr)

Brico dépôt France  
30-32 rue de la Tourelle  
91310 Longpont-sur-Orge France  
[www.brico-depot.fr](http://www.brico-depot.fr)